|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/6/9 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 18 septembre 2018  |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Sixième session**

**Genève, 15 – 19 octobre 2018**

RAPPORT SUR L’ÉLABORATION D’ÉLÉMENTS DE SCHÉMA XML POUR LES DONNÉES SUR LA SITUATION JURIDIQUE DES BREVETS

*Document établi par le Bureau international*

## INTRODUCTION

1. À sa cinquième session tenue du 29 mai au 2 juin 2017, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a adopté la norme ST.27 de l’OMPI intitulée “Recommandation concernant l’échange de données sur la situation juridique des brevets”. Le CWS a demandé à l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP d’élaborer, conjointement avec l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique, les composantes du schéma XML sur la base de la nouvelle norme ST.27 de l’OMPI afin de faciliter l’échange de données sur la situation juridique des brevets. Il a également demandé à ce qu’il soit rendu compte des résultats à sa sixième session. (Voir les paragraphes 50 et 53 du document CWS/5/22.)
2. Conformément à la demande susmentionnée, l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP a tenu deux séries de discussions par l’intermédiaire de son espace Wiki et plusieurs réunions en ligne. Un examen approfondi a également été mené lors des réunions physiques organisées à Ottawa 2017 et à Moscou en 2018. En raison de la complexité de la structure des données et des différentes pratiques des offices de propriété intellectuelle concernant la situation juridique des brevets, l’équipe d’experts a besoin de plus de temps pour établir une proposition finale des éléments de schéma XML pour les données sur la situation juridique des brevets.
3. En réponse à la circulaire C. CWS 92 sur la mise en œuvre de la norme ST.27 de l’OMPI par les offices de propriété intellectuelle, certains offices ont indiqué que leur action était subordonnée à la disponibilité des éléments de schéma XML pour les données sur la situation juridique.

## RAPPORT SUR L’ETAT D’AVANCEMENT

1. L’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP a travaillé sur le schéma XML pour les données sur le dossier de brevet lorsqu’elle a établi le schéma XML pour les données sur la situation juridique des brevets parce que les deux ensembles de données XML sont censés utiliser plus ou moins les mêmes éléments. La principale différence tient au fait que la situation juridique des brevets englobe toutes les demandes de brevet traitées par l’office de propriété intellectuelle au moment de la production des données tandis que le dossier de brevet vise les données relatives à une seule demande de brevet durant son cycle de vie complet.
2. L’équipe d’experts est convenue de la structure de haut niveau du schéma XML pour les données sur la situation juridique des brevets et de la plupart des éléments XML. Deux points importants sont encore à l’examen :
* la structure des données supplémentaires concernant l’événement; et
* le contenu des données supplémentaires à fournir parallèlement à l’événement sur la base de l’annexe II de la norme ST.27 de l’OMPI.
1. En ce qui concerne la structure des données supplémentaires, deux options ont été proposées : a) une structure générale prenant en charge l’ensemble des événements des 21 catégories définies dans la norme ST.27 de l’OMPI; et b) une structure spécifique par catégorie. Les deux options ont des avantages et des inconvénients et les membres de l’équipe d’experts n’ont pas tous la même préférence. Les projets de schémas relatifs à la structure générale et à la structure spécifique sont reproduits respectivement dans les annexes I et II du présent document.
2. En ce qui concerne le contenu des données supplémentaires, l’équipe d’experts a fait observer qu’il fallait davantage de temps pour examiner les données des offices de propriété intellectuelle. Elle a également estimé qu’il ne serait peut-être pas possible d’actualiser l’annexe II de la norme ST.27 de l’OMPI en fonction du contenu des données car elle contenait des informations connexes générales plutôt que des éléments détaillés ou particuliers pour certains offices de propriété intellectuelle. Cette question sera examinée conjointement avec l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique lorsque l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP aura terminé ses travaux sur le sujet.
3. *Le CWS est invité*

 *a)* *à prendre note des résultats des travaux de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP et du rapport de son responsable, comme indiqué dans le présent document, et*

 *b) à prier l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP de présenter le projet final relatif aux données sur la situation juridique des brevets pour examen à la septième session du CWS.*

[Les annexes suivent]